

Les Acquittements scandaleux des Années folles

Marc Hédrich

Michalon, septembre 2024
248 pages, 22 €

Marc Hédrich, haut magistrat membre de la LDH, nous avait séduits avec son ouvrage précédent consacré à Jules Durand⁽¹⁾, le «Dreyfus ouvrier», démontant avec brio l'engrenage judiciaire dont il avait été victime. Son nouvel ouvrage, *Les Acquittements scandaleux des Années folles*, se veut une dénonciation virulente du mode de fonctionnement des cours d'assises au début du siècle dernier, avec un sous-titre choc : «Quand le crime impuni devient erreur judiciaire». Il va ainsi décortiquer les acquittements d'Henriette Caillaux, Raoul Villain et Germaine Berton, pour des meurtres qualifiés d'assassinats puisque commis avec prémeditation sur les personnes respectives de Gaston Calmette, rédacteur en chef du *Figaro*, de Jean Jaurès, directeur de *L'Humanité*, et de Marius Pla- teau, journaliste – en lieu et place au dernier moment de Léon Daudet, codirecteur de *L'Action française* –, tous les trois visés en tant qu'hommes de presse.

Il est effectivement contraire à l'éthique judiciaire que des personnes reconnues coupables d'assassinat soient acquittées par une cour d'assises, et c'est donc à juste titre que l'auteur dénonce un tel dévoiement. La cour d'assises rendait alors sa décision en deux temps : le jury populaire de citoyens tirés au sort⁽²⁾ statuait d'abord sur la culpabilité ou non de la personne poursuivie, «le fait», et si la culpabilité était retenue, les magistrats professionnels statuaient ensuite sur la peine, «le droit». Le risque, dans nos trois affaires, c'était de voir la peine de mort prononcée en cas de culpabilité retenue. Et ça, le jury populaire ne l'a pas voulu. Pour autant, l'auteur ne veut sur-



tout pas que la justice criminelle soit rendue par les seuls juges professionnels et dénonce avec virulence la récente création des cours criminelles sans jury populaire, lequel reste pour lui «l'institution la plus démocratique de notre paysage républicain». Mais pour en revenir à nos acquittements «scandaleux», dans le cas de Germaine Berton, qui a justifié son geste parce qu'elle estimait, à la suite de l'acquittement de Villain, que Léon Daudet, par ses appels au meurtre dans *L'Action française*, était le véritable responsable de l'assassinat de Jaurès, ne peut-on considérer que la «légitimité» de son geste l'a emporté sur le principe de légalité?

(1) *L'Affaire Jules Durand*, Michalon, 2020 (voir www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2021/06/HL192-Notes-de-lecture-9-LAffaire-Jules-Durand.pdf).

(2) Mais selon un mode de désignation où les classes populaires sont alors sous-représentées.

**Jean-Jacques Gandini,
LDH Montpellier**



Mayotte
Rémi Carayol
La Fabrique, octobre 2024
239 pages, 15 €

Votre attention s'il vous plaît! Ce livre est à mettre entre toutes les mains de celles et ceux qui veulent efficacement contrecarrer le discours officiel unilatéral et les exactions verbales – et quelquefois actives – des partisans du 101^e département français, quel que soit le prix de ce statut. Que ne dit-on pas sur Mayotte! Français avant Nice et la Savoie. Les Mahorais ne seraient pas des Comoriens comme les autres. Un département exactement comme les autres.

L'auteur prend le temps de déconstruire cette fable. Il montre que c'est une construction politique qui vise à justifier le maintien de la présence française dans la partie occidentale de l'Océan indien. Le recours à

la documentation historique illustre la genèse de cette incongruité que fut le référendum séparé de l'île de Maore – le nom réel de Mayotte en shimaoré, usité avant la séparation – et qui fait que la France maintient une présence issue de la colonisation dans un bout du bout du monde dont l'intérêt stratégique n'apparaît plus aujourd'hui. L'auteur montre que cette scission des Comores, qui fut une entité unie avant et pendant la période coloniale, fut choisie, imposée, justifiée par tout ce que la France comportait de nostalgique de l'Empire, de forces d'extrême droite, en particulier issues de l'Action française monarchiste, de gaullistes amers de l'indépendance de la guerre d'Algérie, et de stratégies militaires qui voulaient conserver les «confettis» qui leur restaient. Tout un arsenal argumentaire a été utilisé pour mobiliser la population locale, dont les termes sont exactement ceux que l'on utilisait pour solidifier la présence coloniale, en particulier une prétendue différence démographique et culturelle qui est fausse et construite selon des critères ethniques racistes. Aujourd'hui, la France est dans une impasse. Le livre a été publié avant la catastrophe du cyclone «Chido». Mais les articles de R. Carayol dans Mediapart complètent éloquemment son analyse. Il dit que la situation d'instabilité de l'île ne peut que s'accentuer: différentiel de niveau de vie avec les pays environnans, tensions de «race» qui se cumulent avec des tensions de classe, insécurité permanente, droits au rabais... Le gouvernement a choisi la voie de la mystification répressive: les étrangers et les immigrés sont la cause de tout! Supprimons le droit du sol. Pour laisser le droit du sang? De toutes les populations des Comores qui l'ont en partage?

**Dominique Guibert,
membre du comité
de rédaction de D&L**